

L'innovation "conservatrice"

J.P. Chauveau

I. L'INNOVATION CONSERVATRICE COMME IDEAL-TYPE DE COMPORTEMENTS D'ACTEURS

Par comparaison avec la situation de "reproduction innovante", qui vient d'être exposée par Marie-Christine Cormier-Salem, dans laquelle le procès d'innovation naît de manière non délibérée des ajustements "routiniers", la situation "d'innovation conservatrice" apparaît comme le **paradoxe inverse**, cela à deux points de vue:

a) La genèse de la nouveauté est **repérable ou repérée par l'analyste ou l'observateur extérieur dès son origine:**

- soit, dans le cas d'une innovation endogène, parce qu'une analyse rétrospective dans le temps permet aisément de repérer l'apparition de la nouveauté au sein des configurations préexistantes: par exemple, dans les cas présentés en séminaire, la diffusion de la cacao-culture à partir du tournant du siècle en Afrique de l'ouest, celle de la pêche maritime comme élément de diversification des activités chez des populations d'agriculteurs-pêcheurs estuariens diola, celle d'une technique de prétransformation du manioc au Congo en rapport avec l'approvisionnement urbain, celle de la mise en oeuvre de "fronts pionniers" comme forme nouvelle d'exploitation de la ressource forestière etc...

- soit parce qu'il s'agit explicitement d'une proposition exogène et délibérée d'innovation émanant d'une structure de développement: par exemple mécanisation, périmètre irrigué, culture attelée, système cultural, type d'organisation des producteurs.

b) Seconde différence par rapport à la situation de "reproduction innovante": au terme de l'analyse, la nouveauté, loin de favoriser l'ajustement du système d'activités aux contraintes ou aux opportunités de l'environnement, contribue plutôt globalement à le rigidifier ou à le scléroser au profit de l'ordre prévalant antérieurement, tant du point de vue technique, économique que socio-politique. On pourrait parler d'effets de "récupération" de l'innovation.

D'où le terme "**d'innovation conservatrice**" pour rendre compte de ce paradoxe apparent qui relève de **l'existence d'effets contreproductifs eu égard aux effets attendus de l'innovation**, du moins si l'on se réfère aux théories-standard (interprétation "héroïque" de l'innovation schumpétérienne, interprétation diffusionniste de la théorie de la modernisation...). On trouve dans les différents exposés de nombreux exemples de cette situation que l'on peut qualifier "d'idéale-typique" au sens où Max Weber utilise cette notion

méthodologique, c'est à dire comme une construction intellectuelle d'un aspect caractéristique des comportements ou des institutions analysés. Au même titre que la "reproduction innovatrice", mais avec des résultats opposés, elle est **représentative d'un trait de comportement d'agents dans une situation institutionnelle et de changement de données**. En tant que procédure "idéale-typique", "l'innovation conservatrice" ne prétend évidemment pas rendre compte du processus d'innovation en tant que tel ou de toutes les situations d'innovation. Elle constitue plutôt une grille de lecture des effets de la nouveauté, soit que les effets de l'innovation soient globalement confisqués par "l'ordre" prévalant (l'ordre politique n'étant qu'un aspect de la question), soit que "l'innovation conservatrice" soit une dimension, plus ou moins importante selon les situations, de tout processus d'innovation.

Une autre remarque préalable concerne la clarification méthodologique qu'implique l'approche de l'innovation en termes de comportements idéaltypiques d'acteurs. L'objectif de cette approche n'est pas d'évaluer l'efficacité en tant que telle de l'innovation mais de considérer qu'**une innovation ne peut être qualifiée indépendamment du milieu** qui la produit ou la met en oeuvre (Treillon). De ce point de vue, l'innovation doit d'abord être pensée en fonction des projets des agents sociaux qui la sous-tendent, la configuration particulière de "l'innovation conservatrice" illustrant alors le fossé qui peut séparer la logique formelle du développement de celle des acteurs.

Pour préciser les procédures "d'innovation conservatrice" à partir des informations apportées par les contributions du séminaire, **nous distinguerons les cas "d'endogénèse" et "d'exogénèse" de l'élément nouveau** (qui peut être, rappelons-le, d'ordre institutionnel autant que technique). Cette distinction reste pertinente, à condition de la considérer comme une simple méthode de classement des faits analysés qui n'a pas de prétention explicative quant à la nature de l'innovation en tant que telle (il n'y a pas besoin d'insister à nouveau sur le caractère itératif des processus d'innovation qui rend arbitraire cette distinction dans l'explication des processus d'innovation). Toutefois, sur le plan de la description des faits d'innovation, la distinction entre endo et exogénèse a l'avantage de **distinguer aussi des procédures de connaissances différentes**. En effet:

- **la situation d'innovation endogène n'est en général repérable que d'un point de vue rétrospectif**, l'élément nouveau n'étant pas aisément identifiable a priori - à moins d'étudier spécifiquement les processus de production de savoirs, de connaissance, de savoir-faire, comme le fait J.P. Darré, qui est le seul à se placer à ce niveau de l'analyse.

- **au contraire l'innovation exogène est étudiée davantage "en suivi"** dans la mesure où, par définition, la volonté délibérée d'innover de la part d'intervenants extérieurs au milieu constitue le "point zéro" de l'observation, tant dans le cadre de la Recherche/Développement que dans celui de l'expertise classique (bien que la capitalisation des connaissances ne soit pas toujours ce qu'elle pourrait être, comme l'atteste la succession chronologique à un rythme de rapports et d'études sur des sujets semblables).

Les recherches fondamentales et appliquées recourent cependant de plus en plus à une combinaison de la méthode rétrospective et de l'observation en suivi, notamment en restituant les observations dans l'**histoire institutionnelle** des projets ou dans la **succession des conjonctures** affectant l'environnement global des projets ou des innovations endogènes. Ainsi les études de cas présentées lors du séminaire précisent-elles souvent ces éléments de l'histoire des innovations, comme, par exemple à propos de l'aménagement du fleuve Sénégal, de la colonisation des Terres neuves au Sénégal ou encore des projets de l'aménagement de la vallée du Bandama.

II. ENDOGENESE DE LA "REPRODUCTION INNOVATRICE" A "L'INNOVATION CONSERVATRICE"

Les communications donnent des exemples "d'innovations endogènes conservatrices". Elles naissent en général de ce que M.-C. Cormier-Salem appelle la "reproduction innovante", c'est-à-dire d'ajustements internes suite à la variabilité de l'environnement; donc, très souvent, sous l'effet de contraintes nouvelles; par exemple: la restructuration de l'organisation commerciale sous l'effet de la colonisation ou de la chute des prix sur les produits du palmier et du caoutchouc auxquels les agents répondent par une reconversion dans la cacaoculture extensive en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire; la modification de l'environnement agro-écologique à laquelle les agriculteurs casamançais répondent par une conversion à la pêche maritime ou "réponse aux défis du milieu" dans une optique de diminution des risques ou de sécurisation alimentaire.

Ces innovations peuvent provenir par conséquent de "**stratégies défensives**" (J.M. Yung et P.-M. Bosc) ou correspondent à des **phénomènes de "résilience" ou de d'homéostasie** (M.C. Cormier-Salem) qui concourent, en fin de compte, à maintenir voir à bloquer l'état du système plutôt qu'à le faire évoluer ("défense d'un mode de vie", dit J.M. Yung en reprenant l'expression de Mauss). A l'inverse des stratégies "offensives" d'innovation, qui correspond davantage à la conception courante et passablement convenue de l'innovation, la diffusion de la nouveauté est alors récupérée par les "forces de conservation" plutôt que par les "forces de changement" - comme on le dirait en caricaturant. Schématiquement, la situation qui vient d'être rapidement évoquée correspond à l'image que l'on peut avoir des sociétés paysannes présumées "conservatrices", qui changent et s'adaptent à la marge pour ne pas avoir à changer en profondeur (par exemple : "l'économie affective" de la paysannerie selon Hyden: 1985).

Cette image conduit en tout état de cause à se défier de l'**attitude visant à magnifier toute diffusion d'élément nouveau dès lors qu'elle est d'origine endogène** (par exemple Richards 1985), sans se préoccuper des effets de blocage ou de rigidification qu'elle peut entraîner à terme : blocage foncier, dilapidation de la rente forestière et difficulté de régénération dans la cacaoculture extensive; péjoration des conditions de l'activité agricole et exode rural dans le cas casamançais (Cormier-Salem); "récupération" du changement

par la dynamique préexistante imposant un système d'héritage peu sécurisant et une pénurie de main d'oeuvre et de capital dans le sud est ivoirien (Mollard), rigidification des mécanismes de contrôle social de l'eau (Ruf). Dit autrement, il ne suffit pas que fonctionne la "reproduction innovante" pour qu'elle aboutisse à une innovation effective et fonctionnelle du point de vue de l'amélioration des conditions d'activités. L'endogénéité de l'Innovation ne garantit nullement la reproductibilité du nouveau système comme le montrent les exemples précédents et comme le souligne par ailleurs B. Martinelli (1987).

Mais inversement, toute innovation "défensive" visant d'abord à minimiser les risques n'est pas nécessairement une "innovation conservatrice". Les observations d'Y.-A. Fauré, qui s'inspire des études sur les innovations dans le domaine industriel en Afrique, montrent que l'entrepreneur, avant de penser à innover, doit pouvoir maîtriser les contraintes et les raretés induites de l'environnement économique, politique et social. Cela rejoint l'interprétation de Yung et Bosc pour qui le moteur de l'innovation réside précisément dans la combinaison de stratégies défensives et offensives, celles-là préparant souvent le terrain à celles-ci. Tout le problème réside alors dans la résultante finale de cette combinaison qui nous renvoie à notre question de départ: renforcement de l'ordre préexistant ou libération de potentialités nouvelles?

III. EXOGENESE: LES EFFETS PERVERS DES PROPOSITIONS D'INNOVATION SUR LE PROCESSUS D'INNOVATION

Ici, comme indiqué précédemment, l'élément innovant ou présumé innovant est identifié ex-ante (dans les exemples donnés lors du séminaire: mécanisation, périmètre irrigué, culture attelée, système cultural, ou type d'organisation: coopérative ou groupement de producteur); le processus d'adoption est facilement identifiable pour l'observateur extérieur à partir du suivi du projet (sur la base par exemple des études d'évaluation et d'expertise). Cependant, on peut observer aussi la "neutralisation" du caractère innovant de la proposition d'innovation, la récupération de la nouveauté dans le sens du statu quo technique, économique ou organisationnel - et même, dans certain cas, le renforcement des rigidités pré-existantes au projet. Plusieurs situations peuvent être identifiées à partir du séminaire.

a) Une innovation manifeste et évidente du point de vue des opérateurs de développement peut **concourir inintentionnellement à renforcer l'état de choses existant et les rigidités** qui lui sont associées. Quelques exemples :

- la récupération des innovations proposées par des catégories sociales locales prééminentes, sans que soit impulsée la dynamique prévue de diffusion de l'innovation (Milleville sur la croissance des différenciations sociales qui résulte des interventions ; T. Ruf et la cristallisation d'un ordre social dans les sociétés hydrauliques).

- les propositions d'innovation déplacent le risque, mais ne le font pas disparaître (Ph. Lavigne-Delville). En définitive, l'élément nouveau s'ajuste aux

éléments anciens mais ne le transforme pas. La gestion du risque "déplacé" est laissée à l'arbitrage des dynamiques internes, qui peuvent se révéler fortement conservatrices.

- J.P. Darré : l'intégration de la nouveauté peut se faire sans que les cadres antérieurs du système cognitif change si le remaniement de la proposition est pris en charge par un groupe professionnel local peu apte à produire des connaissances nouvelles.

b) La mise en oeuvre de la proposition d'innovation peut produire elle-même des effets locaux contre-productifs. L'innovation renforce les rigidités et peut aboutir à une impasse. Un exemple assez souvent cité dans les exposés est **l'incapacité des structures impulsant l'innovation à assurer la reproductibilité** des conditions nécessaires à son adoption ou à son appropriation par le milieu : Lecomte dans le cas de la mécanisation, Lavigne-Delville dans le cas de l'irrigation, J.M. Yung et P. Milleville lorsqu'ils disent que le "mieux technique peut être l'ennemi du bien économique" ou que le modèle technique introduit peut nuire au modèle pratique des agriculteurs.

c) Enfin, un troisième type "d'innovation conservatrice" induite des structures d'intervention peut être identifié **non plus seulement au niveau local mais aussi au niveau des relations globales** entre les autorités publiques ou la société dans son ensemble, d'une part, et les sociétés paysannes, d'autre part. Cet aspect est moins abordé dans les exposés, sans doute parce qu'il fait intervenir des variables en apparence moins aisément maîtrisables, la dimension politique en particulier.

De manière assez significative, les intervenants qui y insistent (Aubertin, Guiheneuf) le font à partir d'une expérience de terrain en Amérique Latine, et un peu en réaction vis-à-vis de la majorité des autres exposés, qui portent sur des terrains africains. Les propositions d'innovations par les structures officielles, d'après Aubertin par exemple, ont peut de chance de remettre en cause le statu quo dans les relations entre l'Etat et le monde agricole, entre villes et campagnes et, finalement, entre groupes d'intérêts bénéficiant d'une capacité d'expression politique. Les projets censés être innovants ont alors pour objectif principal - mais non explicité - de **stabiliser géographiquement et socialement des groupes d'agriculteurs, de freiner le cours des choses plus que d'aller de l'avant.** (On songe, concernant l'Afrique, au paradoxe qui consiste à proposer des innovations aux agriculteurs de certaines régions sahéniennes alors que ces mêmes agriculteurs élaborent des projets tout aussi innovants mais basés sur leur départ de ces régions où les conditions de survie ne sont plus garanties). En réalité, à suivre C. Aubertin, parler d'innovation à propos de la petite agriculture paysanne serait jouer sur les mots. La seule innovation digne de ce nom concernerait les grandes exploitations ou l'agro-industrie (On songe à l'introduction d'unités industrielles de transformation dans les secteurs du cacao, du café, du palmier, qui n'ont pas fait l'objet d'exposés). Guiheneuf souligne aussi très directement les "appréhensions de ceux qui, en encourageant les initiatives locales sans en être les curseurs, craignent de libérer des énergies qu'ils auront ensuite du mal à canaliser".

Faut-il rapprocher de cette fonction sociale "conservatrice" - que joueraient, ouvertement ou implicitement, les innovations institutionnelles - celles qui naissent des projets et des interventions de développement - les jeux d'influence, de pouvoir et de clientélisme qui s'articulent sur ces propositions institutionnelles d'innovation ? **Avant d'être une opportunité pour l'avenir, l'innovation provoquée est un vecteur de ressources présentes et à venir dont la répartition s'effectue principalement en fonction des rapports de force préexistants.** Elle peut aller dans le sens des pesanteurs, tout autant qu'elle peut les modifier. Ce n'est plus alors seulement une question d'intention ou de motivation des acteurs (dont les agents de développement ne sont peut-être pas les plus importants),,mais la question (pointée par Guiheneuf) de la conjonction des acteurs et du système, "qui rend vaine toute anticipation de l'innovation, qui rend son interprétation délicate, mais qui lui donne toute sa richesse comme instrument de repérage de stratégies et comme "analyste" de situation.

IV. ORIENTATIONS PROPOSEES AUX DEBATS A PARTIR DU CAS DE FIGURE DE "L'INNOVATION CONSERVATRICE" COMME PROCEDURE IDEALE-TYPIQUE

a) La question de l'endogénèse et de l'exogénèse.

Bien qu'il ne faille pas attribuer une fonction explicative à cette distinction, elle est utile car elle recouvre aussi des méthodologies et des corpus différents d'analyse de l'innovation. En outre, elle permet d'éviter des simplifications d'ordre idéologique dans le cas de procédures typiques d'innovations conservatrices. Par exemple :

- le caractère endogène d'une innovation ne garantit pas pour autant une meilleure reproductibilité des activités, comme tend à l'admettre une certaine attitude "populiste". (Darré le souligne comme le biais opposé au "scientisme"). Mais, bien entendu, toute innovation endogène, même "défensive", n'est pas pour autant conservatrice.

- une innovation exogène ne peut être plus que ce qu'elle est : une simple proposition d'innovation, confrontée à bien d'autres facteurs de changement et toujours récupérable par les dynamiques préexistantes, quant elle ne s'inscrit pas elle-même dans une dynamique d'aménagement du statu quo.

b) L'innovation comme enjeu et comme situation d'interface entre des processus institutionnels et des stratégies d'acteurs.

L'innovation conservatrice, en dépit du caractère paradoxal de la situation qu'elle décrit, ne peut être simplement considérée comme un "effet pervers" du processus d'innovation. Elle indique plutôt les **effets d'ajustement sociologiquement "normaux"** qui se jouent en situation d'innovation. En réalité, l'innovation intervient dans un champ de relations et de processus de

changement variés et simultanés mettant en cause tant les institutions que les stratégies d'acteurs à l'égard de ces institutions (Long 1984). A cet égard, **l'innovation-produit** (qu'elle dérive d'une endogenèse ou d'une exogenèse) peut être autant un enjeu à investir pour les dynamiques préexistantes qu'un élément moteur de changement (pour une systématisation de cette interprétation, voir P.-P Rey 19).

En tout état de cause, l'adoption de la nouveauté n'est pas en soi l'innovation. L'innovation-processus, surtout dans une situation d'innovation provoquée de l'extérieur, est un processus interactif de récupération de la nouveauté par les systèmes (techniques, économiques, sociaux, politiques) préexistants et de promotion de la nouveauté dans des champs d'activité inattendus (c'est la définition de l'innovation aboutie). En ce sens, **l'innovation conservatrice est une composante de tout processus d'innovation.**

c) Retour sur les structures de développement considérées comme des structures spécialisées dans les propositions d'innovation.

On pourrait, juste retour des choses, appliquer aux structures d'intervention elles-mêmes la grille d'évaluation qu'elles appliquent à l'égard du milieu paysan. Sont-elles innovantes du point de vue de leurs pratiques professionnelles ou bien ne se contentent-elles pas, bien souvent, de reproduire un schéma de proposition répétitif? Un certain nombre de travaux ont depuis longtemps souligné par exemple le "biais urbain" et les distorsions et préjugés divers qui affectent tant la recherche finalisée que la conception des projets... et qui se reproduisent de manière récurrente, notamment en ce qui concerne les aspects organisationnels des interventions de développement (Robertson 1984, Chambers 1990, Chauveau 1993). Il y a sans doute un défi à relever de la part des agences de développement, défi qui n'a pas fait l'objet de clarifications suffisantes: comment les actions de développement, qui par définition se posent comme innovatrices, sont-elles en mesure d'échapper elles-mêmes à la routine et à la tradition?

Le thème de l'innovation conservatrice invite d'ailleurs à replacer le débat sur la nature et les moyens de l'innovation dans une perspective plus large: celle de sa justification - si l'on veut bien abandonner un instant le préjugé qui, dans la culture technicienne, valorise à l'extrême tout ce qui se passe pour être une innovation et le rend désirable en soi. Sans forcément adhérer aux conclusions de A. Lebeau et de J.-J. Salomon (1990), on ne peut éviter de réfléchir à la question générale qu'ils posent, à savoir la possibilité d'user de "raccourcis" (*shortcuts*) pour promouvoir le développement en se basant sur l'expérience passée des pays développés et notamment par le transfert des "technologies nouvelles". On peut au moins être d'accord avec eux sur un point: le savoir-faire est plus important que l'outil. La figure de "l'innovation conservatrice" manifesterait alors la revanche de celui-là sur celui-ci.

REFERENCES CITEES (à l'exclusion des communications au Séminaire)

CHAMBERS, R., 1990 - Développement rural. La pauvreté cachée, Paris, Karthala-CTA.

CHAUVEAU, J.-P., 1993 - "Du populisme bureaucratique comme idéal-type de la culture du développement", *L'Afrique subsaharienne. Sécurité, stabilité et développement*, Paris, La Documentation Française: 429-460.

HYDEN, G., 1985 - "La crise africaine et la paysannerie non capturée", *Politique Africaine*, 18: 93-113.

LEBEAU, A. and SALOMON, J.-J., 1990 - "Science, technology and development", *Social Science Information*, 29, 4:841-858.

LONG, N., 1984 - "Creating space for change. A perspective on the sociology of development", *Sociologia Ruralis*, 24, 3-4: 168-183.

MARTINELLI, B., 1987 - "La fin et les moyens. L'ethnologie et l'intervention technologique", *L'Uomo*, 11, 2: 319-341.

REY, P.-P., 19 - "Innovation technique et lutte des classes", *Techniques et Cultures*.

RICHARDS, P., 1985 - *Indigenous Agricultural Revolution*, London, Hutchinson.

ROBERTSON, A. F., 1984 - *People and the state. An anthropology of planned development*, Cambridge University Press.

TREILLON, R., 1992 - *L'innovation technologique dans les pays du Sud. Le cas de l'agro-alimentaire*, Paris, ACCT-CTA-Karthala.